



Information relative au risque de pénurie d'électricité cet hiver

Depuis quelques semaines, vous avez sans doute entendu parler du risque de pénurie d'électricité et de plan de délestage. Vous vous posez peut-être des questions à ce propos. Il convient d'abord de bien clarifier le risque dont il est question.

Pour fonctionner, le réseau de transport d'électricité doit être en équilibre : l'offre (production) doit correspondre à la demande (consommation) et ce en permanence puisque l'électricité ne se stocke pas. Si ce n'est pas le cas, il y a un risque d'effondrement du réseau ou d'une partie du réseau. C'est ce qu'on appelle le **Black-out**.

A l'approche de cet hiver, nous nous trouvons dans une situation délicate en raison de la fermeture de 3 de nos 7 réacteurs nucléaires. Si nous connaissions une période prolongée de grand froid sur toute l'Europe, nos possibilités d'importation seraient limitées. Il y a donc un risque de **pénurie d'électricité**. Sauf incident imprévu, nous pouvons détecter ce risque de pénurie et l'anticiper.

Pour éviter ce déséquilibre et le black-out qui pourrait en résulter, différentes mesures sont prévues pour augmenter l'offre (réserve stratégique, accords pour les importations...). Mais si ces actions ne sont pas suffisantes, il sera nécessaire de diminuer la demande, c'est-à-dire la consommation. Des mesures d'interdiction et de réduction de la consommation à grande échelle pourraient être prises (demander aux administrations, aux entreprises et aux commerces de diminuer drastiquement leur consommation ; éteindre les éclairages publics de monuments et des autoroutes, ainsi que les éclairages décoratifs extérieurs qu'ils soient publics, commerciaux ou résidentiels, réduire le trafic des transports publics, etc.).

Nous aurons aussi besoin de vous ! Nous pouvons tous faire diminuer la consommation globale en diminuant notre propre consommation électrique. Vous trouverez de plus amples informations concernant le risque de pénurie en Belgique et la manière d'agir pour l'éviter sur le site internet www.economie.fgov.be.

Si toutes ces mesures préventives ne permettaient pas de réduire suffisamment la consommation générale d'électricité du pays, il n'y aurait pas d'autre solution pour éviter le black-out que de forcer cette réduction en coupant l'alimentation électrique de certaines cabines. Ces coupures momentanées, lors du pic de consommation de fin de journée (entre 17h00 et 21h00), c'est ce que nous appelons « **plan de délestage** ».

7 jours avant un risque avéré de pénurie, les ministres compétents avertiront la population de la nécessité de réduire sa consommation d'électricité. En dernier ressort, si les efforts de chacun n'ont pas été suffisants, ils décideront la veille du jour de la pénurie quelles sont les cabines de distribution qui seront coupées en électricité. Ces cabines sont regroupées en six « tranches » réparties sur l'ensemble du pays. Vous pouvez voir dans quelle tranche se trouve votre localité sur le site www.economie.fgov.be. Vous pouvez voir si votre quartier est concerné et dans quelle tranche il se trouve éventuellement sur le site www.ores.net.

Vous serez informés 24 heures à l'avance du fait que vous risquez d'être privés d'électricité le lendemain, entre 17 et 21h environ. Vous aurez donc la possibilité de vous y préparer. Pour savoir que faire avant, pendant et après une coupure d'électricité, vous pouvez visiter le site www.centredecrise.be.

Vos autorités se préparent elles aussi à ce risque de délestage afin que toutes les mesures soient prises pour veiller à la sécurité et à l'ordre public.

Si vous devez disposer d'électricité pour des raisons médicales, vous pouvez trouver dans votre administration une fiche vous permettant de vous enregistrez. Vous pouvez trouver cette fiche sur le site www.jemeppe-sur-sambre.be/vivre-a-jemeppe/securite/risque-penurie-electrique.

Si vous avez d'autres question sur la manière dont votre commune va gérer un éventuel délestage, vous pouvez vous adresser à Séverine Lejeune, severine.lejeune@jemeppe-sur-sambre.be, 071/75 00 10.

Commune de
Jemeppe-sur-Sambre
(5190)

Place communale,20



Tél : 071 75 00 10

Fax : 071 78 39 80

e-mail :
commune@jemeppe-sur-sambre.be

Editeur responsable :

Le Collège communal

Octobre 2014

Publication n°14-TTB-009

Jem'informe +

Sommaire

Page 1 : Communiqué du Gouverneur : Plan d'Urgence Solvay

Page 2 : Festival «14-18, 100 ans déjà. Pourtant c'était hier!»/ Commémoration patriotique

Page 3 : Salon du Livre et des Artistes / Campagne de dératisation

Page 4 : Information relative au risque de pénurie d'électricité cet hiver

Communiqué du Gouverneur de la Province de Namur

Le Gouverneur de la Province de Namur informe la population qu'en vertu de l'Arrêté ministériel du 8 novembre 2012, le Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention pour l'entreprise classée Seveso « Solvic » (Solvay-chimie) à Jemeppe-sur-Sambre sera mis à la disposition du public pour consultation, **du 12 novembre au 11 décembre 2014**, pendant les heures et aux endroits suivants :

Au Gouvernement provincial de Namur, Service de Sécurité Civile, Place St-Aubain 2 à 5000 Namur – aile droite - 2^{ème} étage, de 9h à 12h et de 14h à 16h.

A l'administration communale de Jemeppe-sur-Sambre, Place Communale, 20 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre de 8h30 à 12h et de 13h à 16h du lundi au vendredi.

A l'administration communale de Sambreville, Grand'Place, 1 à 5060 Sambreville (Auvelais) de 8h à 12h et de 13h à 16h30 (jusqu'à 19h le jeudi). Fermé le vendredi après-midi. Ouvert le samedi de 08h30 à 12h.

Il ne sera pas autorisé d'effectuer des copies du document présenté à la consultation.

Le public autorisé à consulter le plan doit être directement concerné par le risque, à savoir résider dans les communes de Sambreville (sections d'Auvelais et d'Arsimont) et de Jemeppe-sur-Sambre (sections de Jemeppe-sur-Sambre, Moustier-sur-Sambre et Ham-sur-Sambre).

Les éventuels avis et observations concernant le plan devront être remis soit en mains propres au personnel présent préposé pour accompagner la consultation, soit par courrier postal au Gouvernement provincial de Namur, Service de Sécurité Civile, Place St-Aubain 2 à 5000 Namur, soit par email à l'adresse suivante uniquement : pierre.robaye@gouv-namur.be

Des informations complémentaires peuvent être obtenues par téléphone également durant les heures de bureau au **081/25 68 85**.



Festival « 14-18. 100 ans déjà. Pourtant c'était hier! »

Les 05, 07, 08 et 09 novembre 2014 à l'Espace de l'Homme de Spy (EHoS)

05 novembre « Rue du 11 novembre » à 19h30.

Seul en scène par la compagnie Hypothésarts. Entrée gratuite.

En collaboration avec le Service Culture de la Province de Namur et la Bibliothèque de Jemeppe-sur-Sambre.

07 novembre « Musiciens des tranchées » à 19h30.

Par le quatuor Scaldis et la classe d'art de la parole déclamation du Conservatoire Jean Lenain d'Auvélais.

Entrée : 5€.

08 novembre

Atelier BD à 14 h.

Venez apprendre les techniques de création de 3 vignettes sur le thème 14-18. 15 participants maximum.

Inscription au préalable auprès de Pierre Grisar, pierre.grisar@jemeppe-sur-sambre.be 071/75 00 10

Projection de documentaires de 14h à 18h.

Film "Joyeux Noël" de Christian Carion à 19h30. Entrée gratuite.

09 novembre

Projection de documentaires de 14h à 18h.

Lecture de lettres par Françoise Carpentier et Thierry De Coster

suivi du **concert "Le Cri du Poilu"** par Coko et Danito à 18h00.

Entrée 5€. www.corentin-coko.fr



Le cri du Poilu

Exposition sur le thème 14-18

Du 05 au 09 novembre

Par Freddy Legrand

Scénographie assurée par le Collectif Waoo :
www.waoo.be

Salon du Livre et des ARTistes (SLAR)



C'est parti pour la seconde édition du Salon du Livre et des ARTistes (SLAR). Le dimanche 19 octobre 2014, de 10h00 à 18h00 Salle communale de Spy.

Forts de notre première expérience, qui fut un succès, notre devise "Le talent, ça se partage" nous guide une fois de plus dans l'organisation de cette manifestation originale. Nous comptons sur votre présence pour faire de ce jour un beau succès. Venez rencontrer des auteurs, artistes, créateurs, peintres,... et découvrez les nombreux talents de notre région.

Toute la journée, les animateurs présenteront les artistes et les auteurs. Grâce au jeu concours "parcours d'artistes", vous pourrez découvrir l'univers de chacun d'entre eux.

Des animations diverses, pour petits et grands seront également au programme tout au long de cette journée artistique.

Un conseil, ne manquez pas ce rassemblement artistique dans la bonne humeur. Pour plus d'information, consulter le site www.slar.be.

Campagne de dératisation

Une campagne de dératisation de la commune sera entreprise du 24 au 28 novembre 2014 inclus.

Animal Pest Control sprl effectuera **gratuitement** le traitement des maisons privées sur simple demande des intéressés.

Ceux-ci s'adresseront :

- Soit à l'administration communale
Place communale 20 à Jemeppe-sur-Sambre ou Service Travaux, Route d'Eghezée 313 à Onoz.
Ou encore via le formulaire en ligne sur le site de la commune : <http://goo.gl/FKGXdN>
- Soit à Animal Pest Control : 010 / 45 05 46

Animal Pest Control fournira gratuitement les produits nécessaires ou, suivant la demande, dépêchera un technicien.

Nous rappelons que de petites quantités de produits dératisants sont à votre disposition durant toute l'année à l'accueil de l'administration communale à Jemeppe s/S ainsi qu'au Service Travaux à Onoz.